Exemplaire destiné -- ~~au Greffe du Tribunal de Commerce~~ *
-- à la Banque Nationale de Belgique *

88.035 5023

COMPTES ANNUELS

A1.

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : M A R C A N

Forme juridique : S.P.R.L.

Adresse : Chaussée de Hannut N° : 155 Bte :

Code postal : 5900 Commune : JODOIGNE

Registre R.C. Lieu : NIVELLES N° : 32.328

Numéro de T.V.A. ou Numéro National 401.507.249

DATE 20 / 07 / 68 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31 / 12 / 87 approuvés par l'assemblée générale du 09 / 05 / 88

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 87 au 31 / 12 / 87

Exercice précédent du 01 / 01 / 86 au 31 / 12 / 86

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

GERANTS
=======

BOUCHER PIERRE, 155 Chaussée de Hannut, 5900 JODOIGNE

DEPAUW CHANTAL, 155 Chaussée de Hannut, 5900 JODOIGNE

(éventuellement suite page .....)

Nombre de pages déposées : 9 (normalisées : 9 ; non normalisées : .....)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet A6, A9, A10, A13, A14, A15, A16.

Signature
(nom et qualité)

BOUCHER Pierre
gérant

Signature
(nom et qualité)

DEPAUW Chantal
gérant

* Biffer ce qui ne convient pas.

NAT	GR	Date du dépôt	Pages	L	ZONE RESERVEE	Nº FILM	PAGE	
20	21	11.05.1988	9	F 5	CM 0 | P 1 | T 2	88.035	5024	1 | 9
T.V.A.	401.507.249							A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	14.967.927	11.957.823
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	14.927.927	11.957.823
A. Terrains et constructions	22	9.297.822	9.855.430
B. Installations, machines et outillage	23	5.630.105	2.102.393
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	40.000	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	4.971.140	1.560.359
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		49.995
A. Stocks	30/36		49.995
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	4.909.046	402.723
A. Créances commerciales	40	1.362.721	120.982
B. Autres créances	41	3.546.325	281.741
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	62.094	1.107.641
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	19.939.067	13.518.182

88.035 5025

T.V.A. 401.507.249

A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	13.829.135	11.557.290
I. Capital (ann. III)	10	8.000.000	675.000
A. Capital souscrit	100	8.000.000	675.000
B. Capital non appelé (–)	101		
II. Primes d'émission	11		6.473.452
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	5.829.135	4.408.838
A. Réserve légale	130	67.500	67.500
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	4.529.972	2.799.956
D. Réserves disponibles.	133	1.231.663	1.541.382
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (–)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES **VII. Provisions pour risques et charges** (ann. IV)	16		
DETTES	17/49	6.109.932	1.960.892
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	1.115.000	1.305.000
A. Dettes financières	170/4	1.115.000	1.305.000
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	1.115.000	1.305.000
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	4.994.932	655.892
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	190.000	190.000
B. Dettes financières	43	842.327	
1. Etablissements de crédit	430/8	842.327	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	3.946.073	34.561
1. Fournisseurs	440/4	3.946.073	34.561
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	16.532	431.331
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	19.939.067	13.518.182

31050 XL 06 10 87 © Banque Nationale de Belgique.

88.035 5026

T.V.A. 401.507.249

A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires / *Approvisionnements, marchandises; services et biens divers* } *mentions facultatives*	70	2.632.924	2.930.250
	60/61	1.120.336	1.039.318
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1.512.588	1.890.932
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (–)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (–)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (–)	630	877.777	735.913
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerc. (dotations –, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations –, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (–)	640/8		
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restr. (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	634.811	1.155.019
Perte d'exploitation (–)	64/70		
II. Produits financiers	75	4.544	220
Charges financières (–)	65	249.131	267.202
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	390.224	888.037
Perte courante avant impôts (–)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76	1.881.621	
Charges exceptionnelles (–)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	2.271.845	888.037
Perte de l'exercice avant impôts (–)	66/70		
IV. Impôts sur le résultat (–)(+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	2.271.845	888.037
Perte de l'exercice (–)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	78		
Transferts aux réserves immunisées (–)	68	1.730.016	
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	541.829	888.037
Perte de l'exercice à affecter (–)	(68/70)		
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	541.829	888.037
Perte à affecter (–)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	541.829	888.037
Perte de l'exercice à affecter (–)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (–)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (–)	691/2	541.829	888.037
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	541.829	888.037
D. 1. Bénéfice à reporter (–)	693		
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (–)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

31050 XL 06 10 87 © Banque Nationale de Belgique.

88.035 5027

T.V.A. 401.507.249

A5.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)	Codes	(En francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	17.464.860	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	5.417.865	8365	
. Cessions et retraits (−)	8039	( )	8179	(3.000.000)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(−)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(−)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	19.882.725	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (−)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (−)						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	5.507.037	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	877.777	8475	
. Repris (−)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés (−)	8109	( )	8309	(1.430.016)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(−)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	4.954.798	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (−)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(−)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)−(c)−(d)	8139		8339	14.927.927	8565	

31050 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

88.035 5028

T.V.A. 401.507.249

A7.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent	8700	675.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice : augmentation du capital		7.325.000	
— Au terme de l'exercice	8701	8.000.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
actions nominatives		1.600	

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé, non versé
B. CAPITAL NON LIBERE		*(en francs)*	
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page .....)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même.	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS *(montants en francs)*			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . .	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

31050 XL 06 10 87 © Banque Nationale de Belgique.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 16 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES (OU PARTIE DES DETTES)		
		1 échéant dans l'année	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3 ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	*(rubrique 17)*	
TOTAL.	891	190.000	500.000	615.000

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées.	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL.	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, *en francs* (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

 © Banque Nationale de Belgique.

88.035 5030

T.V.A.	401.507.249	A 11.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation XXXX [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

31050 XL 06 10 87 © Banque Nationale de Belgique.

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux. . . . . (1)				
4. Installations, machines et outillage . . . (1)	D L	NR NR	20% 40 % 10% 20%	
5. Matériel roulant . . . . . (1)				
6. Matériel de bureau et mobilier . . . . (1)	L	NR	20% 20%	
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : F.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

(1) Y compris les actifs détenus en location financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.